Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

Résolution adoptée par courrier électronique

Demande de dérogation aux règlements d'urbanisme à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Courriel acheminé par la Présidente-direction générale aux membres du CA le 12 juillet 2024

RÉSOLUTION N^{O} 2024-07-1061

CONSIDÉRANT l'impact annuel de près de 10 M$ du recours à la main-d'œuvre indépendante, lequel ne peut se résorber sans l'ajout de logements sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les étapes franchies dans ce dossier, lesquelles sont indiquées dans la présente;

CONSIDÉRANT l'évolution positive du marché de la construction au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par quelques entreprises expérimentées dans le secteur à déposer une soumission dans le cadre d'un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT le projet de loi 31 permettant aux municipalités de 10 000 habitants et plus de déroger au règlement d'urbanisme et l'ouverture de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à faciliter la concrétisation du projet du CISSS des Îles.

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil d'administration du CISSS des Îles demande au Conseil municipal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine d'exercer les pouvoirs particuliers mis à sa disposition par le gouvernement du Québec afin de déroger aux règlements d'urbanisme et ainsi autoriser la réalisation du projet d'implantation d'un bâtiment de 60 logements de 4 et 5 étages sur le terrain portant le numéro de lot 3 133 852, incluant un rez-de-chaussée destiné à l'offre de service de santé et de services sociaux à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En foi de quoi, j'ai signé à Cap-aux-Meules, ce douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Sophie Doucet

Sophie Doucet
Secrétaire du conseil d'administration